



## **AVIS D'ADOPTION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 582-2019**

**Règlement concernant la nomination des voies de circulation "carré de la Passerelle" et "impasse du Ruisseau", autorisant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'autres travaux connexes pour desservir les immeubles de ces futures rues et décrétant une dépense de 2 800 331 \$ et un emprunt représentant 69,8470 % de cette somme (1 955 947 \$) pour en acquitter le coût**

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 582-2019, règlement concernant la nomination des voies de circulation "carré de la Passerelle" et "impasse du Ruisseau", autorisant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et d'autres travaux connexes pour desservir les immeubles de ces futures rues et décrétant une dépense de 2 800 331 \$ et un emprunt représentant 69,8470 % de cette somme (1 955 947 \$) pour en acquitter le coût.
- 2- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement numéro 582-2019 en date du 5 février 2020.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DOUZIÈME jour du mois de  
FÉVRIER deux mille vingt.**

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA